



Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Avis relatif à l'accès par la voie du détachement au corps des secrétaires administratifs pour les ministères chargés des affaires sociales en faveur des fonctionnaires en situation de handicap

En application de l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, un accès par la voie du détachement au corps des secrétaires administratifs de classe normale en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi est prévu au titre de l'année 2025.

Le nombre total de places offertes est fixé à 1.

Conditions d'accès

- Au 1^{er} janvier 2025, le candidat doit justifier de 10 ans de services publics dans un ou plusieurs corps, cadres d'emploi ou au sein d'un ou de plusieurs emplois (y compris en qualité de contractuel). Toutefois, pour bénéficier de cette promotion, le statut de fonctionnaire est requis le jour de la candidature.
- appartenir à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) définies à l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019,

Date prévue de détachement : 1er novembre 2025

Modalités d'inscription

Les inscriptions seront ouvertes du **1er août 2025 au 31 août 2025**. Pour s'inscrire, les candidats devront constituer un dossier de candidature complété et signé (toutes les rubriques doivent être renseignées) accompagné des pièces justificatives suivantes :

- tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (Ex : RQTH, ...)
- un curriculum vitae.

Le dossier de candidature et ses pièces justificatives sont à transmettre :

- par la voie électronique à l'adresse suivante : DREETS-HDF.Mobilité@dreets.gouv.fr au plus tard le **31 août 2025**.

Tout dossier posté hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération.

Le dossier de candidature et la fiche de poste sont téléchargeables sur le site internet de la DREETS Hauts-de-France.

Nature et déroulement de la sélection

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus. Les auditions sont prévues à partir du mois de septembre 2025.

Les candidats retenus à l'issue de l'entretien seront informés individuellement.